

COMEX TIGER

Compte-rendu de la réunion du 22/10/2021

En raison de la situation liée au Covid-19, la réunion est organisée via visioconférence (zoom).

Périmètre

61 participants : cf. émargement en pièce jointe

Documents transmis

- Support de présentation du projet TIGER
- Cahier des charges TRIPS
- Feuille d'émargement

Ouverture de la réunion du COMEX par Denis Bertin

Denis Bertin présente l'équipe opérationnelle TIGER désormais au complet : Mathilde Gabriel, responsable opérationnelle sur le volet formation-recherche et sur les TRIPS, Pauline Becherel - responsable opérationnelle - et Laurence Maxit ingénieure en développement international - sur le volet internationalisation et mobilité, et Julia Montanard, responsable opérationnelle sur le volet lien avec le monde socio-économique.

Denis Bertin fait un rappel de l'ordre du jour. Le COMEX, pour cette séance, présentera les points d'étape des travaux effectués en GT. Suite à l'expérimentation effectuée sur l'année 2021, les GTs ont travaillé au lancement de l'AAP en janvier 2022 et au lancement des TRIPS. Un retour sera fait quant à certaines réponses à l'AMI. Enfin, les éléments relatifs au BP 2022 seront discutés en fin de COMEX.

1. AAP TIGER et point d'étape des GTs

Pour rappel il a été convenu que le label que permettra d'obtenir le projet TIGER sera une fin de processus de transformation d'offre de formation animé par les instituts en lien avec les composantes et la recherche.

On retrouve dans le socle commun TIGER le lien formation-recherche, expérimenté à travers l'AMI 2021/2022 et qui sera présent, sensiblement à l'identique, sur l'AAP 2022/2023.

Pour chacun des GTs ont été définis des paliers pour l'obtention du label, le premier palier étant un prérequis pour pouvoir s'inscrire dans l'AAP 2022/2023.

Aussi, suite à l'expérimentation TIGER, il a été acté politiquement - ce sera prochainement présenté au COPIL A*Midex - que l'AAP TIGER sera dupliqué sur un AAP A*Midex Académie d'Excellence pour les masters n'étant pas associés à un institut d'établissement avec des objectifs et un cadrage similaires.

a supprimé: cette notion

a supprimé: e

a supprimé: e

a supprimé: nécessité

Les éléments portés à la discussion ce jour constituent un point d'étape et seront retravaillés en GT selon les axes qui seront discutés et convenus lors de ce COMEX.

Pour les masters cochant déjà toutes les cases d'un renfort (au niveau du second palier), les parcours pourront se tourner vers la transformation d'autres aspects de la formation requis par un autre renfort.

1.1. Socle commun d'un master TIGER

Pour rappel, afin d'être éligible, un master doit d'abord remplir les cases du socle commun :

- **UE Recherche** (qui doivent représenter 12 crédits sur M1 et M2 cumulés). Une liste a été proposée par le GT1 mais elle reste à ce stade indicative et non exhaustive.
- **8 compétences recherche** identifiées parmi la liste définie en GT, ce point sera retravaillé en lien avec le GT4.
- Mise en place des **Cum Laude**. Ici aussi, une liste de dispositifs pouvant être mis en place a été constituée par le GT1.

1.2. Renforcement Recherche

Lors du choix d'un renfort, deux paliers ont été mis en place. Le premier palier dit « palier d'entrée » représente un minimum requis pour engager la phase de transformation sur ce renfort lors du dépôt du projet.

Pour le renfort recherche, sont requis :

- 20 crédits consacrés à une unité d'enseignement « mener un projet scientifique »,
- 3 compétences « recherche renforcée » validées parmi une liste de 12 définies par le GT1,
- Intervention de chercheurs ou ingénieurs d'EPST (seuil adaptable en cours de validation au sein du GT1).

Ces critères définissent le minimum requis pour s'engager dans la phase de transformation de l'offre de formation sur le chaque renfort choisi.. Pour valider cette transformation et prétendre au label, il faudra valider le deuxième palier.

Pour le renfort Recherche :

- 40 crédits consacrés à une unité d'enseignement « mener un projet scientifique »
- 7 compétences « recherche renforcée » validées parmi les 12,
- Un recours aux ressources de l'institut (enseignement sur plateforme, cf liste disponible en slide 10)
- Augmenter le volume des interventions de chercheurs ou ingénieurs d'EPST (coefficient d'amélioration à définir)

Le statut AMU Associate Lecturer ne sera pas encore en place pour l'appel à projet 2022/2023, il est cependant en cours d'élaboration. Des réunions en interne se déroulent actuellement afin de mener à bien la mise en place de ce statut. Les personnels dépendant d'EPST et d'EPIC seront concernés par ce dispositif. Le dispositif sera ouvert aux personnels des EPST et EPIC extérieurs au site.

Les seuils d'intervention de personnels d'EPST seront adaptés en fonction de la discipline. Pour le passage du premier palier au second, un coefficient d'amélioration qui sera mis en place.

Il est convenu que la présentation sera transmise la veille de chaque COMEX.

1.3. GT2 : Attribution des mobilités entrantes

L'attribution des bourses de mobilité entrantes est contraint par le calendrier. En effet, pour pouvoir faire un travail d'accompagnement et d'attractivité, les masters doivent s'afficher dès à présent sur les plateformes permettant aux étudiants de déposer leur candidature.

Le barème suivant est approuvé par le COMEX (1 membre du COMEX s'abstient, les autres votent pour).

Dispositif	État du dispositif	Vers EMJMD			Déjà EMJMD
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Erasmus Mundus Joint Master Degree					60 points
Diplomation ouverte à l'international	Le master est un double diplôme			15 points	
	Le master a des accords avec des universités étrangères		10 points		
Mobilité entrante et sortante	L'accueil d'étudiants internationaux est fréquent et conséquent			10 points	
	L'accueil d'étudiants internationaux est occasionnel		5 points		
Taught in foreign language	80% ou plus des cours du master sont dispensés en langue étrangère			15 points	
	50% des cours du master sont dispensés en langue étrangère		10 points		
	Le Taught in English est mis en place, mais partiellement déployé car le public visé n'est pas anglophone	5 points			
Réseau international	Le master a des actions concrètes en place avec CIVIS ou un autre réseau formalisé			15 points	
	Le master a développé ses contacts dans le but de s'intégrer à un réseau international		10 points		
Écoles de saison	Le master a déjà organisé une école d'été ou autre			5 points	
Total (au maximum)				60 points	60 points

Deux bourses par an et par parcours seront attribuées.

Grâce à ce barème les parcours en francophonie peuvent bénéficier de bourses entrantes sans mettre en place le Taught In Foreign Languages (TIFL).

Les bourses seront attribuées par parcours.

Les Erasmus Mundus Joint Master Degree bénéficieront de ces bourses dans l'objectif de permettre à ses parcours de se pérenniser en élargissant l'éventail des candidatures.

1.4. GT2 : Palier du renfort internationalisation

Les paliers pour le renfort internationalisation :

- Palier 1

- Mise en place du TIFL
- Échanges déjà en place avec des universités internationales :
 - Écoles d'été
 - Mobilités internationales
- Palier 2
 - 80% du parcours en TIFL
 - Master prêt à s'engager sur un DPI ou un EMJMD

La remarque est faite que cette pondération exclue les parcours en francophonie. L'hybridation de la formation est pressentie comme solution à cette exclusion.

1.5. GT3 : Renfort lien avec le monde socio-économique (MSE)

Les paliers pour le renfort lien avec le MSE seront :

- Palier 1 :
 - Présence d'enseignements orientés insertion professionnelle
 - Organisation d'évènement(s) et de stage(s) avec le MSE
 - Interventions d'acteurs du monde socio-économique (sur 10% du volume)
- Palier 2 orientation formation continue :
 - Le master s'engage vers la création de plusieurs blocs de compétences transverses proposés en formation continue
 - Interventions d'acteurs du MSE à hauteur de 25% du volume

OU
- Palier 2 orientation « apprentissage » :
 - Le parcours se tourne vers l'alternance
 - Interventions d'acteurs du MSE sur 35% du volume

L'apprentissage peut être mis en place uniquement sur le M2. A l'inverse l'alternance n'est pas disponible uniquement sur le M1.

1.6. GT4 : Éléments d'évaluation du projet

L'expression des besoins ayant été assez complète, elle a servi de base à l'équipe opérationnelle pour constituer un « T0 », sorte de première photographie faite sur 85 parcours. Une deuxième photographie sera faite via les réponses à l'AAP de janvier prochain pour permettre la création d'un « T1 » et ainsi avoir des éléments permettant de suivre l'évolution de l'offre de formation.

Un travail a lieu actuellement afin d'identifier les critères à évaluer.

2. Lancement des TRIPs

Lionel Nicod effectue la présentation du cahier des charges. Le groupe de travail est arrivé à la fin de processus de rédaction du cahier des charges et est prêt à lancer l'AAP.

L'objectif est la création de plateformes interdisciplinaires de formation et de recherche (TRIPs) qui seront des lieux identitaires pour les instituts au sein desquels pourront se croiser des étudiants en formation, des chercheurs qui développent leur expérimentation et avancent dans leur recherche et permettront de créer du lien avec le MSE pour initier un écosystème qui favorise l'innovation pédagogique, le transfert de technologie et la recherche.

Les TRIPs devront accueillir au minimum un master soutenu par TIGER. D'autres masters non inclus dans TIGER pourront aussi en être partie prenante.

Le budget prévu permettra de financer environ dix TRIPs. L'idée est de favoriser l'acquisition de matériel ou de structures qui permettent une avancée pédagogique. Cela pourra être complété par des fonds de composantes ou d'instituts.

Les TRIPs pourront être portés par un ou plusieurs instituts afin de mutualiser les forces.

Le cahier des charges compte 4 parties :

- Objectif et identification du projet
- Description du projet
- Appréciation de la pertinence du projet
- Appréciation de la mise en place et de la soutenabilité du projet

L'idée est de partir d'un projet pédagogique pour aboutir au projet physique et non l'inverse.

Le travail s'effectuera en deux temps :

- 1) Un appel à manifestation d'intérêt assez court pour sonder le besoin et estimer la faisabilité du projet. Une grille d'évaluation sera communiquée pour plus de clarté.
- 2) L'appel à projet viendra dans un second temps. La commission d'évaluation validera par consensus et fera appel à des experts externes (*périmètre disponible sur la présentation*). Les responsables patrimoine des partenaires seront aussi associés. (CNRS, ECM, etc. si besoin)

En termes de calendrier, l'AMI sera lancé en janvier 2022 avec un retour prévu sous forme de Go / No Go pour fin février 2022. L'AAP sera par la suite lancé en mars 2022, rendu début juin 2022 pour des réponses données fin juillet 2022. L'implémentation débutera en septembre 2022.

L'articulation est aussi à faire avec l'appel à projet Soutien RH sur les plateformes lancé via A*Midex pour obtenir des fonds de masse salariale.

3. AMI, retour sur certaines situations

Certaines demandes de réexamen de candidatures ont été formulées ces derniers mois. Suite à ces requêtes, le comité opérationnel propose au COMEX de :

- Ne pas retenir les candidatures arrivées hors-délais
- Ne pas retenir les parcours non éligibles
- Retenir les parcours dont le dossier n'était pas exhaustif et qui ont pu, lors de leur demande de réexamen, le compléter.

Trois parcours supplémentaires seraient ainsi financés pour un montant de 24 200 €. Le COMEX approuve cette décision.

4. Éléments relatifs au BP 2022

Un montant global de 1 959 024 € a été provisionné avec la spécificité d'être sur deux années universitaires. Ainsi une grande partie des dispositifs financés sur l'AMI sont budgétés sur 2022 (bourses de stage en labo, bourses de mobilité sortante, colloques à l'étranger, évènements avec les partenaires du MSE), ainsi que les prochains dispositifs financés via l'appel à projet pour la rentrée 2022/23 (dispositifs d'accompagnement à la transformation, mobilités entrantes, dispositifs d'accueil des étudiants étrangers, semaine doctorant entreprise, séminaires de bonnes pratiques MSE, financement du passage à l'alternance) et le lancement des TRIPS.

Denis Bertin clôture cette réunion en laissant aux GTs le soin de préparer le prochain appel à projet qui sera lancé fin janvier 2022.